

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2011**

Le vingt-neuf septembre deux mil onze à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de son maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

**Etaient présents :** Chantal BELLIN, Marie-France COTTET, Guillaume FAVIER, Valérie GEYNET, Josiane GIPPET, Colette GREPAT, Philippe GUYON, Raymond HERBEPIN, Marie-Catherine LAMIRAL, Nathalie MARGAIN, Henri MIEGE, Chantal MOLY, Maurice NICOLAS, Jean-Charles PASTORINO, Jacky RAVAZ, Fabienne RETY, Chantal REY, Maryvonne SARAMITO, Alain SOCIE.

**Etaient absents ayant donné pouvoir :** Denise CORTEY à Colette GREPAT, Sébastien DREVET à Gilbert MERGOUD, Emmanuel GUTIERREZ à Jacky RAVAZ, Roger MORNEY à Jean-Charles PASTORINO, Marie-Thérèse PASTORINO à Maryvonne SARAMITO, Joao SANTOS à Alain SOCIE.

**Etait absent et excusé :** Yvon THENAULT.

Date de convocation : Jeudi 22 septembre 2011

Les Conseillers présents, soit 20 représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de trois secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Colette GREPAT, Philippe GUYON et Jacky RAVAZ. Ces derniers acceptent.

**Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 7 juillet 2011**

VOTE		
<b>POUR : 23</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 3</b>
		- Raymond HERBEPIN - Marie-Cath. LAMIRAL - Maurice NICOLAS

- *Affichage des délibérations le 8 juillet 2011 pour être rendues exécutoires.*
- *Affichage le 8 juillet 2011 du compte-rendu des délibérations prises en séance.*
- *Transmission du procès-verbal de séance aux conseillers par mail le 8 septembre 2011 et par courrier le 8 septembre 2011 pour les conseillers dépourvus de messagerie électronique.*

**Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 29 septembre 2011**

VOTE
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 7 juillet 2011
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 29 septembre 2011

**I. ASPECT FINANCIER**

- 2011-6-1 Attribution de subventions aux associations  
 2011-6-2 Reversement de subventions au Centre socioculturel Intercommunal Jean Bedet  
 2011-6-3 Signature d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre – Reconstruction de la caserne de gendarmerie  
 2011-6-4 Cession d'un bâtiment administratif - HEXCEL REINFORCEMENTS  
 2011-6-5 Décision modificative budgétaire n°2 – Budget général  
 2011-6-6 Participation de la SEMCODA au capital de la SEM 4 V en Savoie

**II. ASPECT REGLEMENTAIRE**

- 2011-6-7 Rapport 2010 - Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets  
 2011-6-8 Rapport de gestion 2010 - SEMCODA

**III. PERSONNEL COMMUNAL**

- 2011-6-9 Modification de postes – Filière administrative

**IV. QUESTIONS DIVERSES**

<b>INFORMATIONS</b>
---------------------

- Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de pouvoir depuis le Conseil municipal du 25 mai 2011
- Cérémonie du 11 Novembre
- Communauté de Communes du Pays des Couleurs – Réflexion relative aux piscines

<b>DELIBERATIONS</b>
----------------------

**I. ASPECT FINANCIER****2011-6-1 Attribution de subventions aux associations**

L'Adjoint aux Finances propose d'adopter les subventions validées par la commission finances du 15 septembre 2011 telles que présentées ci-dessous :

Associations	Voté 2010	Réalisé 2010	Proposition 2011
<b>CULTURE</b>			
Artistes Avenirants	200,00	200,00	200,00
Atelier TA3	250,00	250,00	250,00
Croqueurs de Pommes	50,00	50,00	50,00
Ecole Musique Avant Pays Savoyard	1 377,00	1 377,00	816,00
Groupe d'études historiques	200,00	200,00	200,00

<b>Associations</b>	<b>Voté 2010</b>	<b>Réalisé 2010</b>	<b>Proposition 2011</b>
Groupe d'études historiques (comice)			300,00
Synfonia	700,00	700,00	700,00
Alta Voce			100,00
<b>DIVERS</b>			
Amicale du Personnel (arbre de Noël)	1 300,00	1 300,00	1 435,00
Amicale du Personnel	340,00	340,00	340,00
FNACA	110,00	110,00	110,00
Les Amis de la batteuse (comice)			300,00
Club des Auteurs techniques d'invention Sud Est (comice)			300,00
Méli mélo (comice)	300,00	300,00	300,00
Saint Julien (comice)	300,00	300,00	300,00
U.M.A.C.	130,00	130,00	130,00
ChrisMar Anim (subvention exceptionnelle)			1 500,00
<b>SCOLAIRE</b>			
D.D.E.N. (section Les Avenières)	80,00	80,00	80,00
Sou des Ecoles BUVIN	100,00	100,00	100,00
<b>SOCIAL</b>			
A.D.M.R.	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Donneurs de sang (comice)	300,00	300,00	300,00
Secours catholique (comice)			300,00
<b>SPORTS</b>			
Aikido	230,00	230,00	230,00
UB2A (Basket)	700,00	700,00	700,00
Club de ski	800,00	800,00	800,00
Club nautique	100,00	100,00	100,00
Cyclotouristes Avenières Morestel	200,00	200,00	200,00
H.O.C. annuelle	1 600,00	1 600,00	1 600,00
H.O.C. nettoyage	1 525,00	1 525,00	1 525,00
H.O.C. subv except Coupe de l'Isère	500,00	500,00	500,00
Judo Club	700,00	700,00	700,00
Les Av'es (Avenières escalade)			150,00
Rand Aves			100,00
<b>CENTRE SOCIAL JEAN BEDET :</b>			
Action Jeunes	12 300,00	12 300,00	12 300,00
Action jeunes intercommunale (compens CCPC)	7 667,00	7 667,00	7 667,00
Actions jeunes - financement de postes			5 000,00
Comice2011			300,00
Fête de la Musique			970,00
Garderie périscolaire du midi			1 500,00
Garderie périscolaire du matin			500,00
Garderie périscolaire de Buvin			500,00
Halte garderie fonctionnement	6 800,00	6 800,00	6 800,00
Halte garderie (ménage)	5 225,00	5 225,00	5 610,00

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

<b>VOTE</b>
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>

### **2011-6-2 Reversement de subventions au Centre socioculturel Intercommunal Jean Bedet**

Par convention, la Commune s'est engagée à reverser au Centre socioculturel Intercommunal Jean Bedet, les subventions C.A.F. (Contrat Enfance Jeunesse volet Petite enfance et volet Jeunesse, et Relais Assistantes Maternelles).

	Montant voté en 2011	Règlement 2011	Proposition complémentaire 2011
Contrat Enfance Jeunesse volet Petite enfance ( <i>régularisation année précédente</i> )	15 000.00 €	15 000.00 €	5 000 .00 €
Contrat Enfance Jeunesse volet Jeunesse ( <i>régularisation année précédente</i> )	10 000.00 €	10 000.00 €	10 200.00 €
Relais Assistantes Maternelles ( <i>année en cours</i> )	3 000.00 €	3 000.00 €	2 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 000.00 €</b>	<b>28 000.00 €</b>	<b>17 200.00 €</b>

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à reverser ces subventions.

<b>VOTE</b>
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>

### **2011-6-3 Signature d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre – Reconstruction de la caserne de gendarmerie**

Par délibération en date du 15 juin 2010, le Conseil municipal a désigné comme maître d'œuvre de l'opération *Reconstruction de la caserne de gendarmerie* l'équipe conduite par le Cabinet GUERZOU, architecte mandataire. Le montant initial du marché de maîtrise d'œuvre a été fixé à 216 582.50 € HT.

A la demande du maître d'ouvrage et suivant le dossier de l'avant-projet définitif, le coût prévisionnel définitif des travaux est ramené à la somme de 2 162 467 € HT au lieu de 2 057 520.01 € HT. S'agissant d'une modification de prestations acceptée ou proposée par le maître d'ouvrage, il convient d'appliquer le dernier alinéa de l'article 3-1-2-1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières et de modifier par avenant n°1 le marché de maîtrise d'œuvre comme suit:

- Montant du marché initial : 216 582.50 € HT
- Montant de l'avenant n° 1 : 675.32 HT

- Le forfait définitif de rémunération est porté à 217 257.82 € HT soit une augmentation de 0.31 %.
- Répartition des honoraires entre les membres de l'équipe :

Cabinet GUERZOU (architecte mandataire)	128 086.02 € HT
Cabinet GUERZOU (économiste)	31 884.85 € HT
PLANTIER (BET Structure)	26 358.81 € HT
ITF (BET Fluides)	30 928.14 € HT
<i>TOTAL</i>	217 257.82 € HT

Le Maire propose de signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer l'avenant et tous documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
<b>POUR : 24</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 2</b> - Jacky RAVAZ + pouvoir d'E. GUTIERREZ

#### **2011-6-4 Cession d'un bâtiment administratif - HEXCEL REINFORCEMENTS**

Pour agrandir l'un de ses centres de recherches, l'entreprise HEXCEL REINFORCEMENTS souhaite acquérir le bâtiment administratif situé dans la zone des Nappes sur les parcelles cadastrées : section B, n°403 de 975 m<sup>2</sup> et n°3138 de 5 275 m<sup>2</sup>.

Après avis du service des Domaines en date du 25 juillet 2011, le Maire propose de céder ces deux parcelles à l'entreprise HEXCEL REINFORCEMENTS au prix de 220 000 €.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération et à payer tous les frais y afférents.

VOTE	
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>	

#### **2011-6-5 Décision modificative budgétaire n°2 – Budget général**

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2011.

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
6065-321	Livres disques	375 €	
7062-321	Redevances et droits à caractère culturel		375 €
	Total	375 €	375 €
Investissement		Dépenses	Recettes
	Op n° 217 : Réserves foncières		
024-217-01	Cession propriétés		220 000 €
	Op n° 289 : Aménagement route du Jalérieu		
1641-289-01	Emprunt		-222 000 €
13251-289-01	Subvention d'investissement CCPC		112 000 €
	Op n° 300 : Route des Bourbes		
2315-300-822	Installations aménagements	110 000 €	
	Total	110 000 €	110 000 €

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

VOTE		
<b>POUR : 24</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 2</b> - Jacky RAVAZ + pouvoir d'E. GUTIERREZ

### 2011-6-6 Participation de la SEMCODA au capital de la SEM 4 V en Savoie

Le Maire rappelle que la Commune est actionnaire de la SEMCODA et qu'en vertu des dispositions de l'article L. 1524-5 (15<sup>ème</sup> alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales, toute prise de participation de la SEMCODA dans une société commerciale même s'il s'agit d'une société d'économie mixte doit être autorisée préalablement par les communes actionnaires, aujourd'hui au nombre de 124.

La SEMCODA intervient depuis plusieurs années en Savoie. En effet, de nombreuses communes de la Savoie ont fait appel à elle pour les assister dans leurs projets (Aix les Bains, Albens, Albertville, Le Chatelard, Lescheraines, Randens, etc.).

Pour profiter de l'expérience de la SEMCODA, la ville d'UGINE et son OPHLM ont également fait appel à elle pour l'étude de nombreux projets.

La ville d'UGINE a décidé avec d'autres collectivités dont la ville d'ALBERTVILLE de créer un outil commun d'aménagement, de construction et de rénovation à savoir une société d'économie mixte qui s'appellera la SEM des quatre vallées (SEM 4 V) en souhaitant la participation de la SEMCODA à hauteur de 50 000 € soit 2.5 % du capital. Une synergie de moyens pourra être mise en place avec la nouvelle SEM, la SEMCODA, les offices HLM d'UGINE et d'ALBERTVILLE, ainsi que l'OPAC DE SAVOIE.

Le capital de la future SEM sera d'un montant de 1 995 000 € avec comme actionnaires les villes d'UGINE et d'ALBERTVILLE pour environ 40% chacune. Participeraient en outre au capital le département de la Savoie (2.51%), le Val d'Arly (0.30%), le Crédit Agricole (2.51%), la Caisse d'Épargne (2.51%), l'OPAC de Savoie (2.51%), l'OPH d'UGINE (3.78%) et celui d'ALBERTVILLE (3.78%), et enfin diverses entreprises.

La viabilité financière de cette société est garantie par la participation du département de la Savoie, des villes d'UGINE et d'ALBERTVILLE ainsi que leurs offices, outre les établissements bancaires de la place, ce qui apporte une garantie de pérennité de la structure avec la garantie d'un chiffre d'affaires de bon niveau.

Pour la SEMCODA, il s'agit de conforter son implantation en Savoie, d'apporter son savoir faire et son assistance aux collectivités qui ont fait appel à elle, en parfaite intelligence et même en collaboration avec les organismes du département.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1524-5 15<sup>ème</sup> alinéa, le Maire propose d'autoriser expressément la SEMCODA à participer au capital de la future société d'économie mixte dénommée SEM 4 V à hauteur de 50 000 € soit 2.5% du capital.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
<b>POUR : 23</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST. : 3</b> - Jacky RAVAZ + pouvoir d'E. GUTIERREZ - Chantal REY

**II. ASPECT REGLEMENTAIRE****2011-6-7 Rapport 2010 - Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets**

Le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets et Environs publie, comme la loi l'y oblige, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement. Le rapport pour l'année 2010 est consultable en Mairie.

Une synthèse de ce rapport a été annexée la note de synthèse (**Annexe n°1**).

Il convient de délibérer pour donner acte au Maire de la présentation de ce rapport.

<b>VOTE</b>
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>

**2011-6-8 Rapport de gestion 2010 - SEMCODA**

La SEMCODA publie chaque année un rapport de gestion à l'attention des collectivités territoriales actionnaires, conformément à l'article L. 1524.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une synthèse du rapport 2010 a été annexée à la note de synthèse (**Annexe n°2**).

Il convient de délibérer pour donner acte au Maire de la présentation de ce rapport.

<b>VOTE</b>
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>

**III. PERSONNEL COMMUNAL****2011-6-9 Modification de postes – Filière administrative**

Pour permettre à un agent d'être nommé à un grade supérieur, suite à la réussite à un examen professionnel, le Maire propose :

- de créer un poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe, catégorie C, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011,
- de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, à temps complet que cet agent occupait précédemment, dès que la nomination au grade supérieur aura été réalisée.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions.

<b>VOTE</b>
<b>POUR A L'UNANIMITE</b>

**IV. QUESTIONS DIVERSES**

## INFORMATIONS

- Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de pouvoir depuis le Conseil municipal du 25 mai 2011
- Cérémonie du 11 Novembre
- Communauté de Communes du Pays des Couleurs – Réflexion relative aux piscines

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h38.

Liste des annexes :

- ↳ Annexe n°1 : Synthèse du rapport 2010 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement
- ↳ Annexe n°2 : Synthèse du rapport de gestion 2010 de la SEMCODA
- ↳ Annexe n°3 : Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de pouvoir depuis le Conseil municipal du 25 mai 2011

Fait aux Avenières, le 29 septembre 2011

Le Maire,

*Gilbert MERGOND*